

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT 2020-19 ET RÈGLEMENT 2020-020**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant:

- *Règlement (2020-19) modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c.O-0.1), afin d'encadrer les occupations permanentes du domaine public;*
- *Règlement (2020-20) sur les subventions à la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis pour la réalisation d'activités de relance visant la revitalisation commerciale de son territoire*

a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 18 décembre 2020.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entrera en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 21 décembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx